

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 29/01/2013

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 février 2013**

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour Mme DUBUN), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : M. DUPOUY, Mme DUBUN (a donné procuration à M. BATS), M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Education/Sports/Associations/culture :

Objet : Tarifs Séjours « SKI » 2013

Lors de la dernière commission « Education Jeunesse » du 23 janvier 2013, il a été proposé de délibérer sur les tarifs pour les séjours « SKI » des prochaines vacances, pour les petits et les adolescents.

La commission a donné un avis favorable selon la grille ci-dessous :

Séjours HIVER 2013

CAMPS SKI ADOS - 04 au 08 MARS 2013			
%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	360,00 €	54,00 €
20	357,01 < QF < 449,00	360,00 €	72,00 €
30	449,01 < QF < 567,00	360,00 €	108,00 €
42	567,01 < QF < 723,00	360,00 €	151,20 €
55	723,01 < QF < 820,00	360,00 €	198,00 €
70	820,01 < QF < 905	360,00 €	252,00 €
100	906 < QF	360,00 €	360,00 €

.../...

CAMPS SKI 9-12 ANS - DU 11 AU 15 MARS 2013			
%	Quotient Familial	Tarif de base	Reste à régler par la famille
15	QF < 357,00	390,00 €	58,50 €
20	357,01 < QF < 449,00	390,00 €	78,00 €
30	449,01 < QF < 567,00	390,00 €	117,00 €
42	567,01 < QF < 723,00	390,00 €	163,80 €
55	723,01 < QF < 820,00	390,00 €	214,50 €
70	820,01 < QF < 905	390,00 €	273,00 €
100	906 < QF	390,00 €	390,00 €

Après en délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis favorable.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES